

FPCI Elevation Miriad II

Informations relatives à la durabilité

Section	Description
Avertissement	<p>Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.</p>
Caractéristiques environnementales et sociales du fonds	<p>Les investissements réalisés par le FPCI répondent aux processus et critères d'analyse environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans la politique d'investissement responsable de la société de gestion. A ce titre, la prise en compte et la promotion de critères environnementaux et sociaux font partie intégrante de la gestion du FPCI.</p> <p>Plus précisément, les équipes de gestion du FPCI assurent, via un questionnaire d'analyse ESG préinvestissement puis un questionnaire de reporting ESG annuel, que les sociétés ciblées et en portefeuille ont déployé des pratiques assurant une bonne performance du fonds sur les thématiques environnementales et sociales.</p> <p>Des thématiques environnementales et sociales spécifiques au FPCI ont été identifiées par Elevation Capital Partners afin de s'adapter aux principaux enjeux des sociétés cible et en portefeuille :</p> <p>Caractéristiques environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'empreinte carbone et des risques climatiques ; • Gestion des risques environnementaux. <p>Caractéristiques sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité et égalité au travail ; • Bien-être, santé et sécurité des employés, formation et partage de la valeur. <p>Le FPCI a pour objectif principal l'investissement dans des Fonds sous-jacents. Le Fonds s'engage à ce que cinquante pour cent (50%) des Investissement en Fonds Sous-Jacents soit investi dans des Fonds Sous-Jacents classés article 8 ou 9 au sens du Règlement SFDR¹. Ce taux sera calculé chaque semestre en fonction de l'engagement pris dans les Fonds Sous-Jacents classés article 8 ou 9 au sens du Règlement SFDR en portefeuille rapporté aux engagements pris dans les Fonds Sous-Jacents en portefeuille.</p> <p>Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produits financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>
Stratégie d'investissement du fonds	<p>La Stratégie d'Investissement du Fonds consiste à constituer un portefeuille diversifié de Participations dans des Fonds Cibles gérés par des équipes de private equity reconnues sélectionnées par la Société de Gestion. Les Investissements du Fonds pourront être réalisés en euros ou en devises.</p> <p>Les Fonds Cibles visés par le Fonds sont principalement des fonds primaires et secondaires, susceptibles de couvrir notamment les stades du capital-risque, du capital-développement, et du capital-transmission, avec ou sans effet de levier (LBO). Les Fonds Cibles visés par le Fonds pourront également être des fonds d'infrastructures. A titre plus accessoire, le Fonds pourra également souscrire ou acquérir des Participations, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs Holdings d'Investissement), dans des Entreprises Cibles.</p> <p>La stratégie d'investissement du FPCI est détaillée et décrite à l'article 2 de son règlement.</p> <p>Afin de s'assurer des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises au sein du portefeuille du FPCI, Elevation Capital Partners conduit systématiquement une analyse préinvestissement des risques et opportunités ESG de la société cible via la complétion d'un questionnaire dédié, intégrant notamment une analyse des enjeux de gouvernance. Les thématiques analysées incluent l'éthique des affaires, la transparence des instances de gouvernance, l'indépendance de son conseil d'administration, ainsi que la prévention et la gestion des risques de corruption.</p>

¹ le règlement européen (UE) 2019/2088

Allocation d'actif	Elevation Capital Partners s'engage à suivre les caractéristiques environnementales et sociales de 50% des participations du portefeuille du FPCI. En revanche, aucun engagement n'est pris par la société de gestion concernant la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et/ou social.
Suivi des caractéristiques environnementales et sociales	Elevation Capital Partners met en œuvre un programme de suivi annuel des participations afin d'identifier et d'évaluer l'évolution de la performance extra-financière de son portefeuille. Les équipes d'investissement s'assurent que les enjeux ESG identifiés comme matériels pour le développement des entreprises en portefeuille font l'objet d'un dialogue actif et régulier. La performance ESG des participations et du Fonds est discutée lors d'un comité ESG annuel. Un contrôle est également mis en œuvre annuellement par le responsable de la conformité et du contrôle interne afin de s'assurer du respect des procédures concernant le suivi des sociétés en portefeuille.
Méthodologies	Dans le cadre de la gestion du FPCI, des indicateurs environnementaux et sociaux sont systématiquement collectés à l'aide du questionnaire de reporting ESG annuel mis en place par Elevation Capital Partners. Ces indicateurs seront collectés par entreprise puis consolidés au niveau du FPCI.
Sources et traitement des données	Les sources utilisées pour le suivi des caractéristiques ESG sont les questionnaires de reporting ESG renseignés par les sociétés en portefeuille. Elles s'engagent, dans les pactes d'actionnaires, à transmettre à la société de gestion des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales. Si nécessaire, et pour vérifier la qualité de certaines données (i.e. présence d'une charte ESG, pourcentage de femmes dans les fonctions dirigeantes ou encore calcul de l'empreinte carbone), des justificatifs peuvent être demandés aux sociétés. Les données sont ensuite traitées par la société de gestion afin de déterminer une note ESG par société et pour l'ensemble du portefeuille.
Limites des méthodologies et des données	La complétion des questionnaires par les sociétés en portefeuille constitue la principale limite de la méthodologie et des sources de données employées.
Diligences raisonnables	Des contrôles sont menés sur les sociétés en portefeuille avant l'investissement ainsi que régulièrement après l'investissement pour analyser leur évolution aussi bien sur le plan financier qu'extra financier.
Politique d'engagement	En tant qu'investisseur actif, Elevation Capital Partners établit un dialogue bienveillant et permanent avec les dirigeants des participations par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances. Ce dialogue est un élément clé du suivi des participations. Les gérants d'Elevation Capital Partners échangent avec les participations sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, etc. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable, Elevation Capital Partners prend en compte les questions ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissements et s'efforce de prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaire responsable. La politique d'exercice des droits de vote établie par la société de gestion se réfère avant tout aux principes de gouvernance d'entreprise et de transparence des informations délivrées par la participation. Les votes effectués en assemblées générales dépendent de l'analyse particulière de chacune des résolutions proposées par les organes sociaux. Le droit de vote sera exercé dans tous les cas en tenant compte de l'intérêt exclusif des porteurs de parts des FIA et des clients des mandats. Elevation Capital Partners se réserve le droit de ne pas voter aux assemblées générales dans les participations dans lesquelles elle dispose d'un rôle d'actionnaire moins significatif. La société de gestion s'attache à respecter son dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exercice des droits de vote. Elle exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux assemblées générales, par correspondance ou par procuration, en fonction des circonstances particulières à chaque assemblée générale. Pour plus de détails, il convient de se référer à la politique d'engagement de la société de gestion disponible sur son site Internet à l'aide du lien suivant : www.elevation-cp.com .